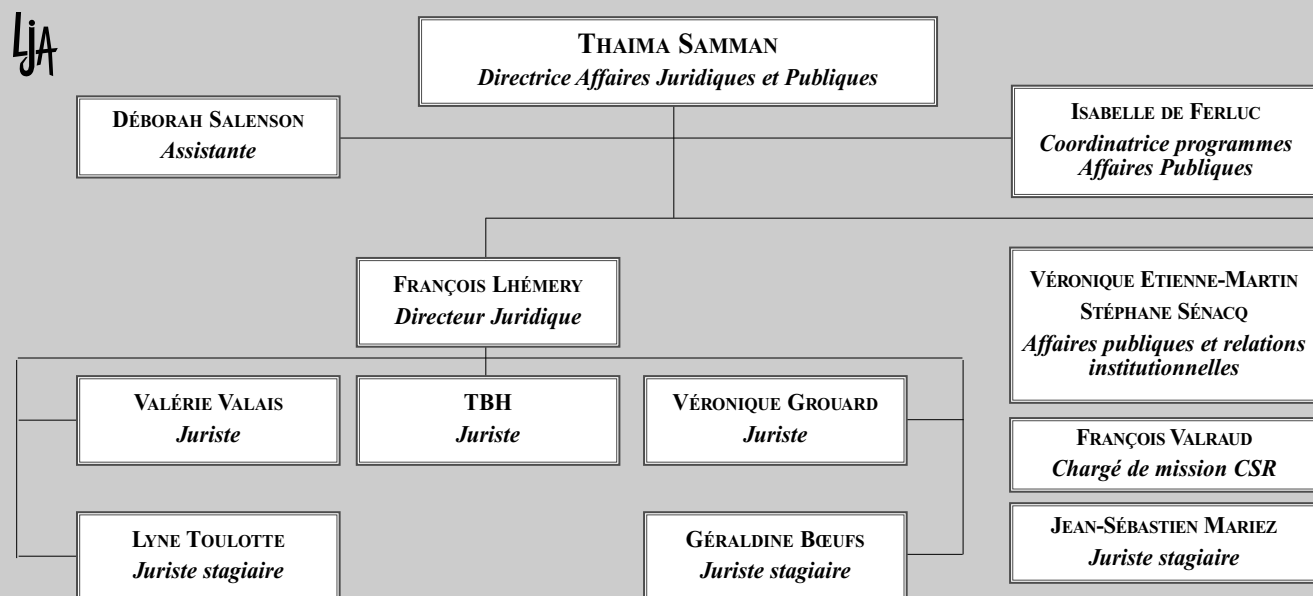


Les hommes du...

...Département Affaires juridiques et publiques Microsoft France



L'entreprise

Fondée au début des années 80, Microsoft France est une des premières filiales étrangères de la célèbre firme américaine de logiciels. Un signe qui ne trompe pas et montre tout l'intérêt que l'entreprise porte à Paris, le siège de Microsoft Europe Middle East Africa se trouve à la Défense.

Microsoft France emploie environ 1 000 salariés mais évalue à plus de 50 000 le nombre d'emplois qu'elle génère *via* les différents partenariats qu'elle a mis en place dans l'hexagone.

La direction juridique

La direction des affaires juridiques et publiques de Microsoft France intervient dans tous les domaines du droit à l'exception du droit fiscal et du droit social. Ces deux domaines restent dévolus à la direction financière et à la direction des ressources humaines, qui cependant collaborent de manière très étroite et régulière avec les équipes de Thaima Samman.

Aux vues des domaines d'activités de Microsoft France, la direction des affaires juridiques et publiques a également développé des points de compétences forts. C'est notamment le cas des problématiques de propriété intellectuelle (licence, contrefaçon, etc.), de droit de la sécurité informatique, de droit de protection de la vie privée mais aussi de droit des marchés publics.

Spécificité de cette direction : son champ de compétences. En 2003 la direction des affaires juridiques fusionne avec la direction des affaires publiques. Microsoft développe ce type de structure, à l'image de sa direction juridique monde, dans ses principales filiales. Cette organisation originale permet une collaboration parfaite entre les équipes dévolues à la gestion des relations institutionnelles et des affaires publiques et celles composées de juristes. Cette réorganisation a non seulement permis de renforcer les équipes en leur donnant une meilleure visibilité, mais elle atteste surtout de la place centrale et stratégique que la maison mère donne à cette direction.

Thaima Samman



Parcours peu conventionnel pour Thaima Samman. Elle débute sa carrière dans le milieu associatif avec une double maîtrise d'AES et de droit. Membre fondateur de SOS Racisme, elle s'investit plusieurs années dans l'association avant de rejoindre le cabinet parlementaire puis ministériel de Claude Bartolone. Parallèlement elle poursuit ses études et décroche en 1994 et 1995, un DESS en droit bancaire et financier et un DEA en politique criminelle et droit pénal en Europe. Elle est également titulaire d'un *profecency* - diplôme d'anglais langue étrangère - délivré par l'université de Basildon en Angleterre. En 1996, elle obtient le CAPA et exerce au sein du cabinet Gillot et Associés. Cette même année, elle rejoint le cabinet August & Debouzy, qu'elle quitte en 2000 pour monter une start up. Six mois plus tard Thaima Samman réintègre le cabinet August & Debouzy, qu'elle quittera finalement en 2001, débauchée par Philip Morris. Elle sera chargée par la firme tabatière des affaires publiques, réglementation et communication. Cette expérience métissée interpelle Microsoft France, qui lui confie la tête de sa toute nouvelle direction des affaires juridiques et publiques en 2003. Ce poste nécessite de solides compétences juridiques mais également une bonne compréhension des enjeux politiques et du positionnement de l'entreprise.

Ses conseils

Beaucoup des questions juridiques ont été entièrement internalisées. Trois cabinets d'avocats restent cependant les principaux conseils externes de l'entreprise. *De Gaulle Fleurance & Associés* (Louis De Gaulle, Julien Horn, Franck Valentin et Daphné Labourdique) intervient en matière de propriété intellectuelle et de marchés publics. *August & Debouzy* (Mahasti Razavi) reste également un des conseils historiques de l'entreprise. Le cabinet travaille sur des questions de *licensing* et de services. Le cabinet *Leclerc & Associés* (Alain Weber) est chargé de certaines problématiques de droit de la propriété intellectuelle ainsi que d'autres sujets plus sensibles, comme par exemple les questions touchant à la protection de la vie privée.